



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MERCREDI 4 MARS 2020

### COMPTE RENDU

Présents : M. Jean-Pierre CHAVASSIEUX, maire, Madame Françoise CHARDONNEAU, adjointe, Messieurs Dominique HERVE, Mickaël BODET, Christian BERNARD adjoints, Madame Christelle HERISSET, adjointe, Messieurs Jean-Claude GUIET, Régis WIRTZ, Jacques BAUDRY, MM. Didier TOUZÉ, Yannick LOCHU, Pascal LANDREAU, Mmes Laëtitia FONTENEAU, Nathalie SUIRE, Mélanie GUILLOTEAU conseillers municipaux

Excusées : Mme Corinne CAFFART, Mme LE PECHEUR qui a donné pouvoir à M. Christian BERNARD

Désignation d'une secrétaire de séance : Mme Mélanie GUILLOTEAU

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

**Le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs 2019 du Budget Primitif et des deux budgets annexes du Lotissement des Quatre Moulins et de la Zone Commerciale du Parc Oriental, présentés par Madame Françoise CHARDONNEAU, 1<sup>re</sup> adjointe, ainsi que les comptes de gestion 2019 établis par le trésorier municipal dont les résultats sont concordants et affectés au Budget Primitif 2020.**

Les résultats se présentent comme suit :

|                                                       | BUDGET<br>PRINCIPAL | Lotissement<br>secteur<br>4 MOULINS | Zone COM.<br>PARC |
|-------------------------------------------------------|---------------------|-------------------------------------|-------------------|
| <b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>                      |                     |                                     |                   |
| Report exercice précédent                             | 1 313 570,21        | 0,00                                | 6 475,12          |
| dont affectation au 1068                              | 685 347,21          | 0,00                                | 0,00              |
| Report au 002                                         | 628 223,00          | 0,00                                | 6 475,12          |
| Dépenses de l'année                                   | 1 788 441,00        | 557 390,53                          | 0,00              |
| Recettes de l'année                                   | 2 300 376,99        | 557 390,53                          | 7 177,83          |
| Résultat de l'année                                   | 511 935,99          | 0,00                                | 7 177,83          |
| <b>Résultat global (à reporter au 002 ou au 1068)</b> | <b>1 140 158,99</b> | <b>0,00</b>                         | <b>13 652,95</b>  |
| <b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>                       |                     |                                     |                   |
| Excédent ou déficit exercice précédent                | -640 434,83         | - 557 390,53                        | 0,00              |
| Dépenses de l'année                                   | 579 539,61          | 557 390,53                          | 3 232,22          |
| Recettes de l'année                                   | 870 083,51          | 557 390,53                          | 0,00              |
| Résultat de l'année                                   | 290 543,90          | 0,00                                | - 3 232,22        |
| <b>Résultat global</b>                                | <b>-349 890,93</b>  | <b>-557 390,53</b>                  | <b>- 3 232,22</b> |
| <b>RESULTAT GLOBAL</b>                                |                     |                                     |                   |
| Report exercice fonctionnement                        | 623 558,82          | 0,00                                | 6 475,12          |

|                                     |                   |                     |                  |
|-------------------------------------|-------------------|---------------------|------------------|
| Affectation au 1068 (y compris RAR) | 516 600,17        | 0,00                | 0,00             |
| Dépenses de l'année                 | 2 367 980,61      | 1 114 781,06        | 3 232 ,22        |
| Recettes de l'année                 | 3 170 460,50      | 1 114 781,06        | 7 177,83         |
| <b>Résultat de l'année</b>          | <b>802 479,89</b> | <b>0,00</b>         | <b>3 945,61</b>  |
| <b>Résultat global</b>              | <b>790 268,06</b> | <b>- 557 390,53</b> | <b>10 420,73</b> |

L'affectation des résultats de l'exercice 2019 (budget principal et annexes) se présentent comme suit :

| Montants en Euros                                  | Budget principal      | Secteur 4 moulins | Zone commerciale du Parc Oriental |
|----------------------------------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------------------|
| <b><u>Solde d'exécution d'investis. N-1</u></b>    |                       |                   |                                   |
| Dépenses 001 (besoin de financement)               | - 349 890,93 €        | -557 390.53 €     | Néant                             |
| Recettes 001 (excédent de financement)             | Néant                 | Néant             | Néant                             |
| <b><u>Solde des restes à réaliser N-1</u></b>      |                       |                   |                                   |
| <u>Investissement</u>                              | - 166 709,24 €        | Néant             | Néant                             |
| <u>Fonctionnement</u>                              | Néant                 | Néant             | Néant                             |
| <b><u>Résultat de fonctionnement N-1</u></b>       |                       |                   |                                   |
| A - Résultat de l'exercice                         | 511 935,99 €          | Néant             | 7 177,83 €                        |
| B - Résultat antérieur reporté (002 CA N-1)        | 628 223,00 €          | Néant             | 6 475,12 €                        |
| <b><u>Résultat à affecter (A+B)</u></b>            | <b>1 140 158,99 €</b> | 0.00 €            | 13 652,95 €                       |
| <b><u>AFFECTATION:</u></b>                         |                       |                   |                                   |
| C-Affectation en réserves R 1068 en investissement | 516 600,17 €          | Néant             | Néant                             |
| 1                                                  |                       |                   |                                   |
| D- Report en fonctionnement R 002                  | 623 558,82 €          | Néant             | 13 652.95 €                       |
| E-Report en fonctionnement D 002(si déficit)       |                       |                   |                                   |

### Trois budgets primitifs sont à valider par le conseil municipal en 2020.

Pour le budget général, Monsieur le Maire informe qu'au niveau de la section de Fonctionnement, l'évolution des charges de fonctionnement, doublée de la baisse des dotations de l'Etat, a pour incidence de diminuer la capacité brute d'autofinancement des investissements.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que le budget général est proposé avec un emprunt afin de financer les opérations d'investissement. Ces dernières représentaient, pour le compte de l'année 2019, un montant d'environ 700 000 euros et pour l'exercice en cours, le montant avoisine la somme d'1 400 000 euros. Il appartiendra à la future municipalité d'arbitrer les projets.

Monsieur le Maire informe que la dette au 31/12/2019 s'élevait à 460 euros par habitant ; ce qui est inférieur à la moyenne départementale de 469 euros, et rappelle qu'en début de mandat, en 2014, elle était de 840 euros par habitant.

La dépense d'équipement par habitant est de 109 euros, en comparaison la moyenne départementale est de 288 euros. La diminution de la capacité brute d'autofinancement des investissements de la commune explique cette infériorité.

Concernant les emprunts relatifs aux travaux de voirie - Communauté de Communes du Bocage (CCB) en cours, Monsieur le Maire informe que la délibération portant sur la renégociation approuvée en séance de conseil municipal du 5 février 2020 fera l'objet d'une délibération modificative. En effet, il est plus opportun d'engager la

renégociation à la clôture de l'un des emprunts au 15 juillet 2020. A la suite, chacune des assemblées délibérantes des communes de l'ancienne CCB devra se prononcer.

Monsieur le Maire présente le budget annexe du secteur des Quatre Moulins concernant les futurs lotissements à créer en corrélation avec l'étude d'aménagement urbain de ce secteur.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 557 390,53 euros pour la section de fonctionnement et à 557 390,53 euros pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire présente le budget annexe de la Zone Commerciale du Parc Oriental ; lequel comprenant la serre, le salon de thé et la boutique.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à 18 052,95 euros pour la section de fonctionnement et à 18 052,95 euros pour la section d'investissement.

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif (BP) ; lequel étant proposé avec emprunt. Et il rappelle que les Restes A Réaliser sont les financements actés en 2019 et qui ne sont pas inscrire en BP 2020.

Le budget général de fonctionnement se présente en équilibre dépenses/recettes à **2 852 744,32 €** pour la section de fonctionnement permettant un virement en section d'investissement de **852 605,85 €** et à **2 490 708,97 €** pour la section d'investissement dont **1 366 082,11 €** sont affectés aux opérations projetées énumérées ci-dessous.

Ces projets devront faire l'objet d'une priorisation puis d'une validation par la nouvelle municipalité.

- Réfection mur des Soupirs
- Création rond-point carrefour Joseph Devanne et Clos du Moulin
- Aménagement sécuritaire rue de la Vendée
- Aménagement tronçon ligne VCF – La Roche
- Programme de remplacement de panneaux de police
- Remplacement poteaux d'incendie
- Effacement Saint Louis, la Foulonnerie et Saint Catherine
- Aménagement salle du conseil
- Aménagement centre médico et SMIEC
- Aménagement bâtiment Local Association (ex Outil en main)
- Ecran salle Alliot
- Panneau d'affichage lumineux place Emilie Chacun
- Tribunes à la Salle de Sports et aménagement PMR sanitaires
- Motorisation du portail et installation de caméras vidéo aux ateliers municipaux
- Acquisition de livres
- Aménagement d'une cour à la salle des Fêtes
- Acquisition matériel pour l'école Victor Hugo
- Rafranchissement et mobilier au restaurant scolaire
- Poursuite aménagement Parking camping-car
- Achèvement revitalisation centre-bourg
- Aménagement sécurité du centre bourg n°2
- Achat mise à jour Windows
- Achat d'une balayeuse, remorque et ganivelles et auto-laveuses
- Adaptation PMR au Cynodrome et acquisition de tables

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les budgets annexes du secteur des Quatre Moulins et de la Zone Commerciale du Parc Oriental de l'année 2020, ainsi que le Budget Primitif 2020, tels qu'ils sont présentés.**

Pour les taux de contributions directes, Monsieur le Maire informe que, sur décision de l'Etat, les communes ne disposent plus du droit de fixer le taux de fiscalité de la taxe d'habitation et de la taxe d'habitation sur les locaux vacants.

Monsieur le Maire propose une augmentation à hauteur de 1 % ou de 2 %.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble de ces éléments et des différents budgets, le conseil municipal, après en avoir délibéré et après vote à main levée, décide à la majorité - 7 voix à 6 voix - d'appliquer une augmentation de 1 %.

Les taux de fiscalité 2020 sont fixés comme suit :

|                                                               | <b>Taux 2019</b> | <b>Taux 2020 + 1 %</b> |
|---------------------------------------------------------------|------------------|------------------------|
| Taxe d'habitation et taxe d'habitation sur les locaux vacants | 11.77 %          |                        |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties                       | 16.43 %          | <b>16.60 %</b>         |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties                   | 37.87 %          | <b>38.25 %</b>         |

#### **AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATIVES - Françoise CHARDONNEAU**

Madame Françoise CHARDONNEAU, 1<sup>re</sup> adjointe, présente le rapport de sa commission.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est réuni le mardi 3 mars avec, notamment, à l'ordre du jour le vote du Budget Primitif 2020.

Madame CHARDONNEAU met en exergue trois de ces données chiffrées :

- les recettes issues des produits des familles s'élevant à 200 000 euros,
- la subvention de la commune à hauteur de 145 000 euros ; laquelle ayant augmenté en raison de la hausses des charges de fonctionnement et de la baisse des reports (de 93 000 euros en 2013 à 2 055 euros en 2019),
- les subventions des autres organismes représentant 319 000 euros.

Au niveau de la section d'investissement, Madame CHARDONNEAU précise que les crédits seront principalement employés pour le remplacement du gazon synthétique et le renouvellement des jeux extérieurs.

Concernant l'attribution des places au multiaccueil pour la prochaine rentrée de septembre, Madame CHARDONNEAU informe de huit départs et que 31 demandes étaient en attente, démontrant ainsi l'attractivité de la structure.

La commission d'attribution des places a étudié 20 dossiers et procédé à 6 entrées.

L'assemblée délibérante a octroyé deux aides financières :

- 90 euros sous la forme de 3 bons d'achat alimentaire à un monsieur vivant seul,
- 250 euros sous la forme de prêt à un couple avec un enfant à charge pour règlement d'une facture d'eau.

Madame CHARDONNEAU présente les subventions 2020 à destination du CCAS et de l'Association des Parents du Restaurant Scolaire (APERS). Cette dernière voit la proposition de subvention majorée de 5 000 euros, en comparaison à l'année 2019, en raison de charges de personnel supplémentaire pour assurer l'encadrement des enfants durant la pause méridienne.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte d'attribuer les subventions 2020 ci-dessous :

Au CCAS : 145 000 €

A l'APERS : 25 000 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte d'attribuer les subventions aux associations éducatives et sociales 2020 comme suit :

| I - Associations éducatives et sociales                                  |                                          |                 |                          |
|--------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|-----------------|--------------------------|
|                                                                          | <i>Commentaires et observations 2020</i> | <i>BP 2019</i>  | <i>Propositions 2020</i> |
| APEL : Collège                                                           | 7.35 € X 175 élèves en 2020              | 1 087.50        | 1 286,25                 |
| APEL : Collège échange étranger                                          | 31 € X 39 élèves en 2020                 | 1 085.00        | 1 209,00                 |
| APEL : St Joseph                                                         | 7.35 € X 209 élèves en 2020              | 1 529.75        | 1 536,15                 |
| APE : Ecole Victor Hugo                                                  | 7.35 € X 155 élèves en 2020              | 1 145.50        | 1 139,25                 |
| OCCE primaire : voyage primaire (1 année sur 2) pour l'école Victor Hugo | pas de voyage cette année                | 0,00            | 0                        |
| ADMR (aide à domicile en milieu rural)                                   |                                          | 500,00          | 500,00                   |
| <b>Sous total 1</b>                                                      | <b>Sous total 1</b>                      | <b>5 347,75</b> | <b>5 670,65</b>          |

  

|                                                                     |                                                                      |                  |                          |
|---------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|------------------|--------------------------|
| Ogec Ecole privée Saint Joseph (article 6558)                       | Contrat Association                                                  | <i>BP 2019</i>   | <i>Propositions 2020</i> |
| <i>primaire : 327,30 €*131 élèves domiciliés à Maulévrier 2019</i>  | <i>primaire : 342.32 €* 131 élèves domiciliés à Maulévrier 2020</i>  | 42 877,02        | 44 843,92                |
| <i>maternelle : 679,17 €*80 élèves domiciliés à Maulévrier 2019</i> | <i>maternelle : 700,88 €* 78 élèves domiciliés à Maulévrier 2020</i> | 54 333.60        | 54 668,64                |
| <b>Sous-total 2</b>                                                 | <b>Sous-total 2</b>                                                  | <b>97 210,62</b> | <b>99 512,56</b>         |

  

|                                                |                                    |                   |                   |
|------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------|-------------------|
| Caisse des écoles Victor Hugo (article 657361) | 1 € X 155 élèves en 2020           | 158,00            | 155,00            |
| <b>Sous total 3</b>                            | <b>Sous-total 3</b>                | <b>158,00</b>     | <b>155,00</b>     |
| <b>TOTAL I (sous totaux 1+2+3)</b>             | <b>TOTAL I (sous totaux 1+2+3)</b> | <b>102 716,37</b> | <b>105 338,21</b> |

**PATRIMOINE BATI – Mickaël BODET**

Monsieur Mickaël BODET, adjoint, présente le rapport de sa commission.

Monsieur BODET fait état du tableau de bord 2010-2020 de suivi des bâtiments communaux, rigoureusement tenu par Jean-Michel ABELARD, Responsable des Services Techniques. Monsieur BODET précise que cet outil sera assurément pertinent et éclairant pour la feuille de route de la future équipe municipale. Aussi, il tient à remercier tout particulièrement Jean-Michel ABELARD pour le sérieux de son travail en rapport au suivi et projets de réhabilitation et constructions liés aux bâtiments de la commune.

Pour les chantiers en cours, Monsieur BODET informe, en images, du bon état d'avancement des travaux à la salle des fêtes relatifs aux sanitaires hommes et femmes, ainsi que l'espace loge qu'il restera à aménager.

Concernant l'église, la commission a rencontré le 26 février dernier Monsieur TERRIEN, architecte au sujet des travaux de consolidation (charpente, murs) et pour lesquels un montant de 80 000 euros est inscrite au BP 2020. Le diagnostic global structurel sera remis à la mi-avril.

Au niveau de la salle de sports, le travail engagé sur le logo sera transmis à la nouvelle équipe municipale. Quant à l'aménagement des tribunes, Monsieur BODET présente en images différentes propositions réalisées par l'entreprise Batibois.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, décide d'accorder, dans le cadre de la charte de qualité portant sur l'entretien et la restauration du bâti ancien, une subvention à hauteur de 1 122 euros à Monsieur André Hubert HERAULT, pour des travaux de réfection de toiture et de remise en état de gouttières et de dalles, au 1 rue Stofflet, soit 10 % du montant des travaux.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Maulévrier est la seule à apporter ce type de soutien aux particuliers.

#### URBANISME STRUCTURANT – Dominique HERVÉ

Monsieur Dominique HERVE, adjoint, informe que la commission ne s'est pas réunie. Pour autant, Monsieur HERVE précise que les travaux d'assainissement, situés avenue du Général de Gaulle et rue Joseph Foyer, se poursuivent selon le calendrier prévu.

L'Agglomération du Choletais a pris en compte l'alerte de la commune concernant le réseau d'eau potable en fonte.

Monsieur le Maire évoque le déploiement de la fibre optique en précisant que Mélisa donne la possibilité de se raccorder d'ores et déjà à la fibre optique en s'acquittant de frais de raccordement variant selon les secteurs géographiques de la commune. Avec Anjou Numérique,

#### VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE - Christelle HÉRISSET

Madame Christelle HERISSET, adjoint, présente les propositions de subventions aux associations culturelles et sportives pour l'année 2020.

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte d'attribuer les subventions aux associations pour l'année 2020 comme suit :**

#### II - Associations culturelles (article 6574)

|                                             | <i>Commentaires et observations 2019</i> | <i>BP 2019</i> | <i>Propositions 2020</i> |
|---------------------------------------------|------------------------------------------|----------------|--------------------------|
| Association "Lire et délire" – bibliothèque |                                          | 800,00         | 190,00                   |
| Harmonie                                    |                                          | 2 280,00       | 2 280,00                 |
| Association Cossin de Belletouche           |                                          | 190,00         | 190,00                   |
| Comité des                                  | <i>Possibilité d'accompagner si</i>      | 190,00         | 190,00                   |

|                                     |                                                                                                                              |                       |                                 |
|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------|---------------------------------|
| fêtes                               | <i>besoin, dans la limite de la subvention 2018</i>                                                                          |                       |                                 |
| Les Vrillés de la planche Théâtre   | <i>Subvention exceptionnelle accordée fin avril – location de la salle des fêtes – 4 j</i>                                   |                       | <b>162,00</b>                   |
| Association Cardinal Luçon          | <i>Subvention à verser après la signature de la convention – pas de demande en 2020</i>                                      | <b>190,00</b>         | <b>0</b>                        |
| Comité de Jumelage                  |                                                                                                                              | <b>190,00</b>         | <b>190,00</b>                   |
| <b>(article 6574) TOTAL II</b>      |                                                                                                                              | <b>3 840,00</b>       | <b>3 202,00</b>                 |
| <b>III – Associations sportives</b> |                                                                                                                              |                       |                                 |
|                                     | <b><i>Commentaires et observations 2019</i></b>                                                                              | <b><i>BP 2019</i></b> | <b><i>Propositions 2020</i></b> |
| JA Basket                           |                                                                                                                              | <b>2 428,00</b>       | <b>2 548,00</b>                 |
| USTM                                |                                                                                                                              | <b>4 154,00</b>       | <b>3 900,00</b>                 |
| JA Volley                           | <i>La somme sera versée sous réserve de l'organisation d'un tournoi</i>                                                      | <b>190,00</b>         | <b>135,00</b>                   |
| Gymnastique danse                   |                                                                                                                              | <b>2 087,00</b>       | <b>2 043,00</b>                 |
| Vélo                                |                                                                                                                              | <b>637,00</b>         | <b>235,00</b>                   |
| Les Mollets Vrillés                 | <b>Nouvelle association créée en 2020. Le versement est conditionné à l'organisation d'une randonnée le 31/10/2020</b>       |                       | <b>190,00</b>                   |
| ACTL                                |                                                                                                                              | <b>190,00</b>         | <b>0</b>                        |
| Pétanque                            |                                                                                                                              | <b>190,00</b>         | <b>190,00</b>                   |
| Danse Country                       |                                                                                                                              | <b>190,00</b>         | <b>190,00</b>                   |
| La perche Maulévraine               |                                                                                                                              | <b>190,00</b>         | <b>0</b>                        |
| <b>(article 6574) TOTAL III</b>     |                                                                                                                              | <b>10 256,00</b>      | <b>9 431,00</b>                 |
| <b>IV – Autres Associations</b>     |                                                                                                                              |                       |                                 |
|                                     | <b><i>Commentaires et observations 2019</i></b>                                                                              | <b><i>BP 2019</i></b> | <b><i>Propositions 2020</i></b> |
| CARISPORT                           |                                                                                                                              | <b>285,00</b>         | <b>285,00</b>                   |
| Entente des Mauges                  |                                                                                                                              | <b>150,00</b>         | <b>150,00</b>                   |
| CLAM                                |                                                                                                                              | <b>1 900,00</b>       | <b>1 000,00</b>                 |
| APG et AFN/UNC                      |                                                                                                                              | <b>190,00</b>         | <b>190,00</b>                   |
| UCAM                                |                                                                                                                              | <b>190,00</b>         | <b>190,00</b>                   |
| Amicale des retraités               | <i>La subvention sera versée en 2 temps : 475 € après le vote du budget et les 475 € restants, à partir de septembre, si</i> | <b>950,00</b>         | <b>950,00</b>                   |

|                                      |                   |                  |                  |
|--------------------------------------|-------------------|------------------|------------------|
|                                      | <i>nécessaire</i> |                  |                  |
| Amis de Notre Dame                   |                   | <b>190,00</b>    | <b>190,00</b>    |
| Association "Les Petits Loups"       |                   | <b>190,00</b>    | <b>190,00</b>    |
| AS Collège                           |                   | <b>95,00</b>     | <b>95,00</b>     |
| <b>(Article 6574) TOTAL IV</b>       |                   | <b>4 140,00</b>  | <b>3 240,00</b>  |
| <b>(Article 6574) TOTAUX II à IV</b> |                   | <b>18 236,00</b> | <b>15 873,00</b> |

Madame HERISSET informe qu'un avant-projet de convention sera adressé à l'association Carisport pour sa présentation lors du Conseil d'Administration du 19 mars prochain. Ce dernier a trait à Cariâne, un matériel tracté par un âne permettant le transport de personnes en situation de handicap, à mobilité réduite ou bien encore d'enfants.

Au sujet du théâtre de plein air, tenu au Château Colbert, la participation au chapeau n'étant plus possible, l'entrée sera dorénavant payante avec trois tarifs.

#### **ENVIRONNEMENT AGRICULTURE - Christian BERNARD**

Monsieur Christian BERNARD, adjoint, présente le rapport de sa commission.

L'Agglomération du Choletais a tenu une réunion le 10 février dernier en mairie sur le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Dix agriculteurs et propriétaires se sont retrouvés pour une restitution sur le classement des haies et des zones humides. Les dix agriculteurs et propriétaires qui n'ont pas pu participer à réunion ont été contactés par téléphone afin de les informer de la mise à disposition des cartes pour consultation à la mairie durant deux semaines.

Le Groupement de défense contre les organismes nuisibles (Gdon) a tenu son Assemblée Générale le 11 février dernier au cours de laquelle le bilan financier a été dressé, ainsi que celui des prises en 2019 :

-82 ragondins et 3 rats musqués,

-4 pré nids de frelons asiatiques et 3 nids détruits par une entreprise ; en comparaison, pour 2018, 11 pré nids et 8 nids détruits par une entreprise.

En outre, le bureau a été reconduit pour une année.

Le 13 février dernier, c'est le GABB Anjou qui s'est réuni en Assemblée Générale. Le restaurant scolaire a fait part de son souhait d'approvisionnement local et notamment de légumes.

Au sujet de la liaison piéton-cycliste entre le stade de football de Saint-Pierre-des-Echaubroignes-et le cynodrome de Maulévrier, un projet d'enquête à destination des particuliers reste à finaliser. Pour cet aménagement, en accord avec les communes, la commission est favorable à un passage côté champ, plutôt que par le comblement du fossé afin de sécuriser de manière maximale. Le projet d'acquisition de terrain et de l'aménagement sont inscrits au BP 2020.

Le dossier parcours « parcs et jardins », porté par une classe du collège Daniel Brottier se poursuit avec la prochaine réception des devis. Le dépôt du dossier fixé au mois de mai et, pour le suivi de ce dossier, la commission accompagnera la nouvelle équipe municipale.

L'animation La taille des fruitiers se déroulera le vendredi 13 mars prochain, de 14 h à 16 h, en présence d'agents des services techniques.

Au sujet des dépôts sauvages, toujours trop nombreux, un article est paru dans le quotidien *Ouest France* afin d'informer de l'amende de 110 euros dont doit s'acquitter un habitant de la commune, auteur d'un dépôt sauvage d'ordures.

#### **AFFAIRES GENERALES - Jean-Pierre CHAVASSIEUX**

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du recrutement d'un agent, il est proposé à l'assemblée délibérante de modifier le plafond du régime indemnitaire du cadre d'emploi de rédacteur.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, accepte de modifier le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) et de fixer, pour le cadre d'emploi de Rédacteur - Groupe 1, le montant annuel maximum de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) à 17 480 euros.

Monsieur le Maire informe que des opérations de réparation du réseau de l'éclairage public requièrent le versement d'un fonds de concours au Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire (SIEML).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante :

EP192-20-205 : Suite curatif remplacement d'un projo + 2 platines terrain stabilisé :

|                         |                        |
|-------------------------|------------------------|
| Montant de la dépense : | 2 706,23 € net de taxe |
|-------------------------|------------------------|

|                             |      |
|-----------------------------|------|
| Taux du fonds de concours : | 75 % |
|-----------------------------|------|

|                                                  |                        |
|--------------------------------------------------|------------------------|
| Montant du fonds de concours à verser au SIEML : | 2 029,67 € net de taxe |
|--------------------------------------------------|------------------------|

Monsieur le Maire informe que l'Agglomération du Choletais (AdC) a porté à ses statuts la compétence facultative " 3° Accompagnement de clubs sportifs et de manifestations ou événements sportifs ", compétence visant à apporter un soutien à la pratique, en haut niveau, de sports collectifs. L'AdC compte également des athlètes individuels de haut niveau, qui contribuent à faire connaître le territoire choletais et dont la pratique nécessite un investissement financier.

Il est donc proposé de modifier cette compétence afin d'y inclure " le soutien aux sportifs de haut niveau licenciés d'un club situé dans le périmètre de l'AdC et inscrits sur une liste ministérielle de haut niveau ou pratiquant une discipline olympique de niveau national ou international ".

En outre, dans le cadre de la compétence " 12° soutien aux manifestations et événements intercommunaux ", il est proposé de remplacer les termes " Fêtes Aérienne : " Fou d'Ailes " par " Manifestations aériennes ", permettant ainsi à l'AdC de soutenir d'autres manifestations en la matière.

Par ailleurs, suite à une évolution associative, il est nécessaire d'adapter la rédaction de la compétence culturelle comme suit :

- Soutien à l'enseignement musical et à la pratique instrumentale, proposés par les associations suivantes, compte tenu de la diversité de leurs enseignements et pratiques et d'un nécessaire maillage territorial :

- Ecole de Musique du May-sur-Evre,

- Association Ecole de Musique Intercommunale du Bocage (A.E.M.I du Bocage),

- Ecole de Musique intercommunale du Vihiersois Haut-Layon.

Il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis au projet de modification statutaire.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre un avis favorable au projet d'évolution statutaire portant modification des compétences de l'Agglomération du Choletais (AdC) comme suit :

- *une prise de compétence de l'AdC en matière d'accompagnement des athlètes individuels de haut niveau, au-delà des seuls clubs,*
- *une ouverture à toutes les manifestations aériennes, précédemment limitées à Fou d'Ailes,*
- *une adaptation du soutien aux écoles de musique, suite à une évolution de l'association du May-sur-Èvre.*

#### AUTRES INFORMATIONS

Signature des présents

La séance est levée à : 22 h 45